

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2018-23 créant l'unité mixte de recherche U 1254 et nommant Monsieur Jacques FELBLINGER directeur ;

Vu la décision Inserm n° 2023-34 prolongeant l'unité mixte de recherche U 1254 ;

Vu la décision Inserm n° 2024-43 prolongeant l'unité mixte de recherche U 1254 ;

DECIDENT :

Article 1 : Il est mis fin, pour convenance personnelle, aux fonctions de Monsieur Jacques FELBLINGER, directeur de l'unité mixte de recherche U 1254 intitulée « Imagerie Adaptative Diagnostique et Interventionnelle – IADI ».

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} septembre 2025.

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Didier Samuel

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE